



FALCO FAIT L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DONALDA ADJACENTE AU PROJET HORNE 5

(Montréal, Québec, 27 Septembre, 2017) – Ressources Falco (TSX CROISSANCE : FPC) (« Falco » ou la « Société ») a le plaisir d'annoncer l'exécution d'une lettre d'entente dans le cadre de l'acquisition de la propriété Donalda (« Donalda ») de Globex Mining Entreprises Inc. (« Globex »). Donalda est située à proximité du projet Horne 5 de Falco, détenu à 100 %, et situé à Rouyn-Noranda, Québec.

En contrepartie de l'acquisition de la propriété Donalda, Falco a accepté de payer 300 000 \$ en espèces et d'émettre 350 000 unités à Globex (« unité »). Chaque unité consiste en une (1) action ordinaire (« action ordinaire ») de Falco et un (1) bon de souscription d'action ordinaire (« bon de souscription ») de Falco. Chaque bon de souscription donne le droit au détenteur d'acquérir une (1) action ordinaire de la Société à un prix de 1,15 \$ CAD par action ordinaire, pour une période de 5 ans suivant la date de clôture. De plus, Falco a accepté d'octroyer à Globex une redevance brute de métaux de 2,5 % sur toute la production de minéraux issue de la propriété Donalda et de transférer la participation de 100 % de Falco dans la propriété Dickenson, située sur le côté est et adjacente à la propriété aurifère Francoeur/Arntfield de Globex.

La transaction est assujettie à l'obtention par Falco de toutes les approbations réglementaires de la Bourse de croissance TSX et à l'exécution d'une entente d'acquisition finale, incluant les déclarations, garanties, clauses et conditions usuelles pour une transaction de cette nature.

Propriété de la mine Donalda

La propriété de la mine Donalda est située dans la ville de Rouyn-Noranda, Québec, directement à l'est du gisement Horne 5 et des infrastructures de la mine Quémont. La propriété comprend sept titres miniers, couvrant approximativement 146 hectares dans le district de Rouyn. La propriété abrite deux importantes zones aurifères subparallèles, étendues et continues, de veines de quartz aurifères affichant des ressources historiques¹ de 1,5 million de tonnes à une teneur de 6,9 g/t d'or, desquelles environ 790 000 tonnes ont été extraites et 710 000 tonnes demeurent inexploitées.

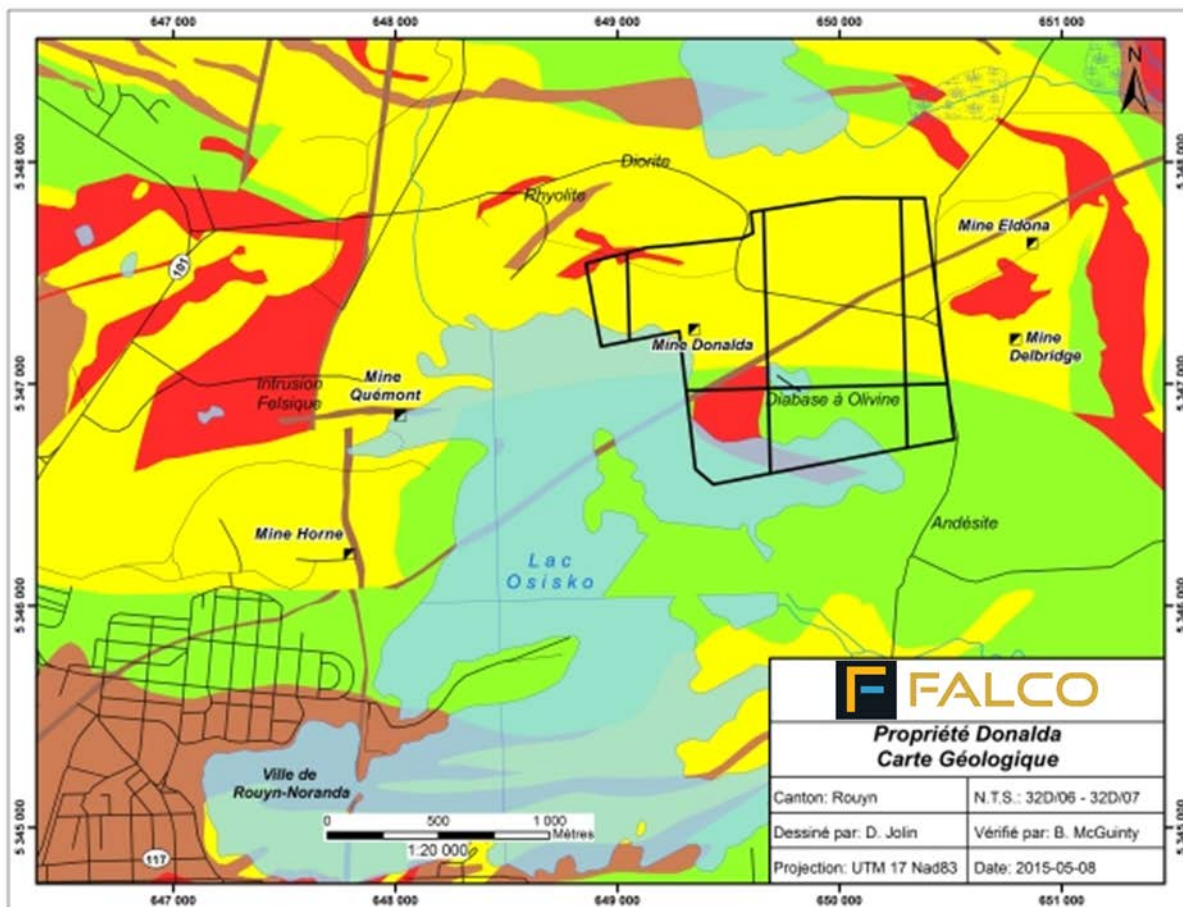
Durant la production, un puits de 620 mètres fournissait l'accès aux deux structures de veines de quartz aurifères. La majorité de l'or a été extrait de la veine #1 de Donalda (782 360 tonnes à 5,58 g/t ont été extraites sur une période de production de sept années) sur une étendue latérale de 825 mètres et

¹ Les ressources ont été préparées avant la mise en place du Règlement NI 43-101. Ces ressources sont considérées comme des ressources minérales historiques. Source : Le gisement aurifère Donalda, Rouyn-Noranda, Québec, par Riverin, Bernard et Boily (1990). Ce rapport a été présenté par la division exploration de Minnova Inc., le détenteur de la propriété à ce moment. Falco n'a pas encore vérifié de façon indépendante l'information de ce rapport géologique.

suivant le pendage jusqu'à 400 mètres. La veine #2 a été découverte environ 300 m sous la veine #1. La production limitée issue de la veine #2 de Donalda (31 145 tonnes à 5,76 g/t extraites sur une année de production) a été extraite de la mine Quémont.

Les deux structures de veine demeurent ouvertes en aval-pendage et pourraient avoir un important potentiel de croissance par l'exploration. Les structures aurifères étaient connues par les opérateurs précédents pour s'étendre en aval-pendage, au moins aussi loin que la faille Horne Creek. Des forages au diamant en surface menés par Minnova Inc. en 1986 ont localisé l'extension de la veine #1 au sud de la faille Horne Creek, laquelle n'a pas été exploitée. Très peu de travaux d'exploration ont été effectués sous le niveau des 700 mètres de profondeur.

De façon plus importante encore, la propriété Donalda et son potentiel d'exploration bénéficieront de la proximité des infrastructures de notre projet Horne 5.



Personne qualifiée

M. Claude Bernier, directeur de l'exploration (géo., ing.), est la personne qualifiée, tel que défini par le Règlement NI 43-101 sur l'information concernant les projets miniers. Il a révisé et vérifié les renseignements techniques contenus dans ce communiqué.

À propos de Falco

Falco est l'un des plus grands détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi. Falco contrôle 68 600 hectares de terrains dans le camp minier de Rouyn-Noranda, ce qui représente 70 % du camp dans son ensemble et qui comprend 13 anciens sites miniers pour l'or et les métaux de base. L'actif principal de Falco est le projet Horne 5 situé dans l'empreinte de l'ancienne mine Horne, laquelle a été exploitée par Noranda de 1927 à 1976 et qui a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Redevances Aurifères Osisko Ltée est le plus important actionnaire de la Société et détient actuellement 13,3 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Vincent Metcalfe
 Chef de la direction financière
 514.905.3162
info@falcores.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de règlementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence et à l'exactitude du présent communiqué.

Mises en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs et des renseignements prospectifs (collectivement, les « énoncés prospectifs ») au sens des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières et de la loi des États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act of 1995 », respectivement. Les énoncés, autres qu'un énoncé basé sur des faits historiques, peuvent être des énoncés prospectifs. De façon générale, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de termes comme « planifie », « espère », « estime », « prévoit », « anticipe », « croit » ou des variantes de ces mots ou expressions ou encore lorsqu'ils indiquent que certains actes, événements ou résultats « pourraient » ou « devraient » être posés, « se produiront » ou « seront atteints ». Les énoncés prospectifs impliquent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le rendement, les perspectives et les opportunités soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés par de tels énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs incluent la fiabilité des données historiques mentionnées dans ce communiqué de presse et ceux compris dans les rapports de gestion trimestriels et/ou annuel de Falco et dans les autres documents publics de divulgation déposés sur SEDAR, au www.sedar.com. Bien que Falco soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte dans l'élaboration des énoncés prospectifs sont raisonnables, l'on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, qui s'appliquent uniquement en date du présent communiqué, et rien ne garantit que de tels événements se produiront dans les délais indiqués ou à tout autre moment. Sauf si requis par les lois applicables, Falco décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou pour toute autre raison.